



Information suite à un litige avec un magazine

Par **bases**, le **22/01/2013** à **14:43**

Bonjour,

L'été 2011 le magazine Closer m'a contactée par rapport à un article. Le sujet traite de la chirurgie esthétique "parmi ces filles, une seule n'y a pas eu recours"

Nous étions 4 filles, les 3 autres ont toutes fait de la chirurgie esthétique et moi non.

Nous avons du recevoir les photographes à nos domiciles pour faire des photos, et avons donné de notre temps par téléphone aux journalistes afin de répondre à leurs questions pour faire l'article.

Voilà le magazine sorti, et toutes les histoires mélangées. Du coup, ils écrivent que j'y ai eu recours pour implants mammaires, liposuccion etc alors que ce n'est pas vrai. Et étant artiste, si j'arrive à percer je ne serai plus du tout crédible, et tout le monde pensera que je l'ai fait. J'ai tenté de prendre contact avec eux pour rétablir la vérité, par email, téléphone et lettre recommandée, j'ai envoyé des mises en demeure sous conseils d'une juriste et j'ai pris contact avec une des filles qui a aussi posé pour eux, afin que le dossier soit plus lourd....mais n'y fait, aucune réponse de leur part! Puis après avoir payé la juriste, plus aucune nouvelle de sa part non plus.

Que dois-je faire? Puis-je porter plainte? Est-ce que je peux obtenir gain de cause?

merci d'avance pour vos réponses.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement